

Nom commercial: Acid citricum monohydr crist

Numéro de la matiere: 060160

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.04.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.04.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid citricum monohydr crist

N° d'article 06016000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

additif pour aliments, Composant des produits cosmetiques, Production de produits pharmaceutique, Produit de nettoyage, industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger ***

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence ***

Nom commercial: Acid citricum monohydr crist

Numéro de la matière: 060160

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.04.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.04.23

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Acide citrique monohydraté

2.3. Autres dangers

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Poids moléculaire**

Valeur	210.14	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux *****Acide citrique monohydraté**

No. CAS	5949-29-1
No. EINECS	201-069-1, 611-842-9
Numéro d'enregistrement	01-2119457026-42-0008

Concentration	>= 50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H335

Voies respiratoires; Voie d'exposition: par inhalation

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil non contaminé. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Nom commercial: Acid citricum monohydr crist

Numéro de la matière: 060160

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.04.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.04.23

Conduire chez le médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eeau, Mousse stable aux alcools

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas aspirer les gazes d'explosion et d'incendie. Eliminer les résidus d'incendie conformément à la réglementation.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser. Eviter le dégagement de poussières. Ramasser mécaniquement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter contamination de la peau et les yeux. Porter équipement de protection

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter la formation de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	10	-	30	°C
--------	----	---	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservier les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

Nom commercial: Acid citricum monohydr crist

Numéro de la matiere: 060160

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.04.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.04.23

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Acide citrique monohydraté

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0.44	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.044	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	1000	mg/l
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	34.6	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	3.46	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	33.1	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demi-masque filtrant les particules, filtre P3 - Norm NF EN 149; Masque complet; Filtre à particules P1; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	> 0.3 mm
Temps de pénétration	> 8 h

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom commercial: Acid citricum monohydr crist

Numéro de la matière: 060160

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.04.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.04.23

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	poudre ou granulés fins		
Couleur	incolore à blanc		
Odeur	inodore		
Point de fusion			
Valeur	153		°C
Point d'éclair			
Valeur	173.9		°C
méthode	closed cup		
valeur pH			
Valeur	1.8		
Concentration/H ₂ O	env. 50	g/l	
solubilité(s)			
éthanol			
Remarque	soluble		
Oxyde de diéthyle			
Remarque	partiellement soluble		
Chloroforme			
Remarque	insoluble		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
log Pow	-1.67		
méthode	calculé		
Pression de vapeur			
Valeur	< 0.001		hPa
Densité et/ou densité relative			
Valeur	1.54		g/cm ³
température	20	°C	

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité			
Valeur	776		g/l
température	25	°C	

température d'auto-inflammabilité			
Valeur	1010		°C

Autres données
Produit n'est pas facilement inflammable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Eviter la formation de poussières.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussières. Ne pas conserver à une température supérieure à 35 °C.

10.5. Matières incompatibles

Nom commercial: Acid citricum monohydr crist

Numéro de la matière: 060160

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.04.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.04.23

Acides, Bases, Agents d'oxydation, Agents réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

Autres données

Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Acide citrique monohydraté**

Espèces	rat		
DL50		11700	mg/kg
méthode	OCDE 401		
Remarque	anhydre		

Acide citrique monohydraté

Espèces	souris		
DL50		5400	mg/kg
Remarque	anhydre		

Acide citrique monohydraté

Espèces	rat		
DL50		3000	mg/kg
Remarque	anhydre		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Acide citrique monohydraté**

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OCDE 402		
Remarque	anhydre		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Acide citrique monohydraté**

Remarque Irritant pour les voies respiratoires.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Acide citrique monohydraté**

Espèces	lapin		
évaluation	Non irritant		
méthode	OCDE 404		

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Acide citrique monohydraté**

Espèces	lapin		
évaluation	fortement irritant		
méthode	OCDE 405		

Sensibilisation (Composants)**Acide citrique monohydraté**

Remarque Aucun données connues.

Mutagénicité (Composants)**Acide citrique monohydraté**

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

Nom commercial: Acid citricum monohydr crist

Numéro de la matière: 060160

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.04.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.04.23

méthode OECD 471

Toxicité reproductrice (Composants)**Acide citrique monohydraté**

Voie d'exposition	orale
Espèces	rat
évaluation	Aucun effets négatifs

Cancérogénicité (Composants)**Acide citrique monohydraté**

Remarque Ne pas documenté.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Acide citrique monohydraté**

Substance de référence Acide citrique monohydraté

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Acide citrique monohydraté**

Espèces	Daphnia		
CE50	120		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Acide citrique monohydraté**

Espèces	Pseudomonas putida		
CE50	> 100000		mg/l
Durée d'exposition	16	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****Acide citrique monohydraté**

évaluation Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow	-1.67
méthode	calculé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.
La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Nom commercial: Acid citricum monohydr crist

Numéro de la matiere: 060160

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.04.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.04.23

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.